

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XX. — Articles de Paris et industries diverses.

N° 345.664

1. — JEUX, JOUETS, THÉÂTRES, COURSES.

Perfectionnements apportés aux jouets roulants.

SOCIÉTÉ V^o CH. ROSSIGNOL ET C^{ie} résidant en France.

Demandé le 18 août 1904.

Délivré le 24 octobre 1904. — Publié le 8 décembre 1904.

L'invention consiste en un dispositif de train articulé permettant de faire rouler les jouets munis d'un moteur quelconque, soit en ligne droite soit suivant des courbes plus ou moins prononcées.

Ce train articulé donne le roulement rectiligne ou circulaire aussi bien sur rails que sur le sol; il permet ainsi d'imiter les chemins de fer et tramways, les voitures automobiles et véhicules de tous genres et tous autres jouets roulants.

Le dessin ci-joint représente le dispositif perfectionné de train articulé dont suit la description.

La fig. 1 montre en élévation extérieure une locomotive-jouet disposée suivant l'invention actuelle pour rouler sur rails.

La fig. 2 est un plan vu en dessus correspondant.

La fig. 3 fait voir, en plan vu en dessus, un jouet du même genre agencé pour rouler sur le sol.

Dans le jouet fig. 1 et 2, l'appareil locomoteur (mouvement d'horlogerie ou autre) est enfermé dans un coffre A servant en même temps de support à l'essieu des roues locomotrices B. Ces deux roues sont calées sur leur axe locomoteur *b* de manière à obtenir le maximum d'entraînement.

Toutefois, pour que ce calage des deux roues B n'engendre pas de déraillement dans

les courbes, le châssis C qui porte les quatre roues *c* est articulé en un point D pris hors du cadre des quatre points d'appui *c* et du côté de l'essieu locomoteur, au lieu d'être articulé au centre de ce cadre comme les boggies usuels et leurs imitations dans le jouet.

Afin de maintenir dans la position horizontale le boggie à pivot excentré ainsi constitué, on donne à la partie du châssis C qui reçoit le pivot vertical D une hauteur assez grande, ce qui constitue, en fait, deux points d'articulation superposés, convenablement éloignés l'un de l'autre. Avec cette disposition combinée de l'appareil de direction et de locomotion, on peut obtenir le fonctionnement parfait de la locomotive-jouet sur les courbes de petit rayon que l'on est contraint de donner à la voie ferrée pour éviter son trop grand développement.

Le calage des deux roues locomotrices B sur leur essieu *a*, en effet, pour résultat de produire, dans les courbes, une poussée de l'avant de la locomotive vers l'extérieur du cintre de la voie, la roue B qui roule sur le rail intérieur développant plus que le chemin parcouru; il en résulte que l'avant de la locomotive prend une position très oblique par rapport à la courbe de la voie ferrée ce qui donne à l'essieu locomoteur *b* une direction se rapprochant du rayon de cette courbe. Le boggie C à pivot en arrière D se jette, de

son côté, le plus en biais qu'il peut et ses deux essieux se dirigent également vers le centre de la courbe. Dans ces conditions, le roulement est conforme à la théorie de stabilité et la locomotive-jouet se tient sur les courbes aussi bien à grande vitesse qu'à marche lente au lieu de dérailler fréquemment comme cela arrive avec les jouets dont le boggie est à pivot central. De plus le calage des deux roues locomotrices B, sur leur essieu locomoteur *b*, donne à la locomotive son maximum d'adhérence sur les rails et elle peut trainer un plus grand nombre de wagons et une plus forte charge.

15 Avec ce boggie à pivot en arrière D, la locomotive-jouet peut rouler sur le sol comme sur les rails; le boggie prend en effet dès le départ, à droite ou à gauche, une inclinaison limitée par la butée de l'un des angles de l'arrière du châssis C, et, sous la poussée des roues locomotrices, le jouet décrit un cercle régulier et invariable. Avec un boggie ordinaire à pivot central, la locomotive-jouet ne peut être mise en roulement sur le sol; le boggie tournant librement sur son pivot n'est sollicité dans aucun sens, il se met par moments en travers et le jouet s'arrête ou culbute; ou bien il s'incline en tous sens et le jouet n'a aucune direction.

30 Cette dernière faculté du boggie C à pivot

en arrière permet de l'utiliser pour confectionner des jouets locomoteurs roulant sur le sol. Dans ce cas on peut, comme l'indique par exemple la fig. 3, disposer une série de trous E alignés en arc de cercle autour du centre D dans la plate-forme F du jouet; l'enfant goupille l'avant du boggie C dans l'un de ces trous et il obtient à son gré, soit la direction rectiligne soit une direction à droite ou à gauche en courbe plus ou moins prononcée. Ce procédé de fixement du boggie dans toute direction voulue au moyen d'un goupillage peut être remplacé par tout autre procédé produisant le même effet.

RÉSUMÉ.

45

L'invention consiste en un jouet roulant locomoteur à boggie disposé pour décrire les courbes très prononcées sur les rails sans crainte de déraillement et pour rouler sur le sol en ligne droite ou courbe au gré de l'enfant de la manière ci-dessus spécifiée. Ledit jouet roulant peut imiter tout véhicule ou autre objet, être confectionné en toute matière, en toutes dimensions, et varier dans le détail de son mécanisme suivant les applications.

55

SOCIÉTÉ V^o CH. ROSSIGNOL ET C^{ie}.

Par procuration :

J. MATHIEU.

Fig.1

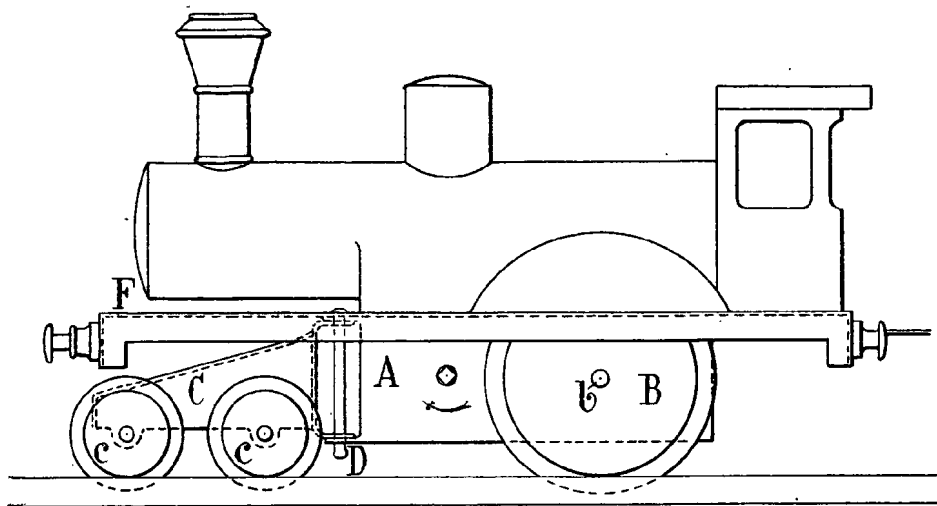


Fig 2

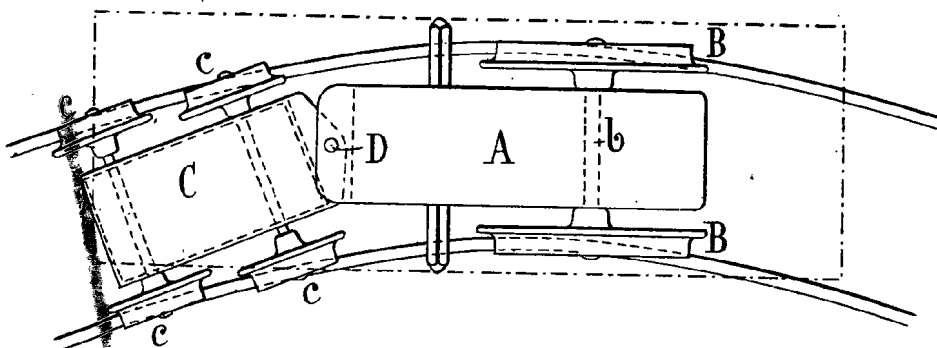


Fig.3

